

## DOCUMENT INFORMATIF

### MESSAGES CLE POUR UNE APPROCHE FEMINISTE INTERSECTIONNELLE DE LA MIGRATION

Forum mondial sur la migration et le développement (GFMD)  
Genève, 23-25 janvier 2024

Ce document résume les contributions de WIMN aux documents de travail pour les tables rondes et inclut les messages clés que nous proposons au GFMD. Ces messages correspondent aux six tables rondes thématiques suivantes : 1) L'impact du changement climatique sur la mobilité humaine ; 2) Droits et migrations ; 3) Les diasporas : actrices du développement économique, social et culturel des territoires ; 4) Migration du travail ; 5) Améliorer la place de la migration dans les mentalités collectives : récits, culture, émotion et rationalité ; et 6) Gouvernance multi-niveaux.

Par rapport aux années précédentes, les documents de travail initiaux pour les tables rondes thématiques du Forum mondial sur la migration et le développement (GFMD pour les sigles en anglais) affichent certaines améliorations dans l'inclusion d'une approche soucieuse du genre. Cela dit, la notion de sensibilité au genre reste floue pour les multiples parties prenantes au processus du GFMD, en particulier pour les gouvernements. En outre, les documents ne reflètent pas le cadre féministe, intersectionnel et élargi dans lequel s'inscrivent WIMN et son analyse de la migration et de la situation des personnes migrantes.

### Les deux recommandations principales de WIMN :

1. Prioriser l'évolution vers des voies de passage migratoire régulier et permanent basées sur les droits en matière migratoire, tenant compte de la dimension de genre, et vers la régularisation des personnes migrantes sans papiers, sans oublier la protection de leurs droits, et notamment les droits du travail. Reconnaître la réalité des déplacements dus au climat, en établissant des voies d'accès régulier et permanent pour les personnes déplacées.
2. Les gouvernements doivent protéger et prendre en compte les personnes migrantes dans le droit ; y compris l'intégralité des droits des travailleurs, la protection sociale et l'accès aux services, quel que soit leur statut migratoire. Les gouvernements doivent aborder les formes intersectionnelles de discrimination dans leurs politiques : identité de genre ou expression de genre, race, ethnie, nationalité, classe, orientation sexuelle, âge, statut migratoire, confession religieuse et situation de handicap.

## Priorité 1 : L'impact du changement climatique sur les mobilités humaines : entre action préventive, action humanitaire et développement

Le changement climatique est exacerbé par l'extractivisme des ressources naturelles et les modèles climatiques coloniaux qui contraignent aux mouvements migratoires, puisque les personnes perdent leurs moyens de subsistance et leurs logements du fait de la fragilité de l'écosystème dans lequel elles vivent et de l'incapacité ou des réticences gouvernementales à offrir une aide humanitaire et des solutions durables aux personnes déplacées par la crise climatique. Les femmes sont fortement touchées par ces situations ; elles sont les premières fournisseuses de ressources pour leurs familles, assurant leur sécurité alimentaire et tissant des liens sociaux, économiques et non-économiques. Les conditions de vulnérabilité sont souvent plus aiguës dans les communautés rurales, en particulier celles qui vivent de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, et dans le cadre urbain pour les personnes qui font partie du secteur informel et qui ne jouissent d'aucune sécurité de l'emploi.

Le changement climatique a un impact considérable sur les femmes et les filles diverses, en particulier celles qui sont issues de communautés racialisées, qui se heurtent à des défis particuliers du fait des formes intersectionnelles de discrimination. Elles en souffrent à divers degrés dans leurs pays d'origine, de transit et de destination ainsi qu'en tant que migrantes.

### **NOS DEMANDES :**

- La plupart des personnes veulent rester dans leur pays et la migration transfrontalière peut constituer une mesure de dernier ressort : la migration forcée. Les pays d'origine, de transit et de destination se doivent de fournir des opportunités d'emploi digne et des protections sociales, tandis que les plus grands pollueurs du monde sont tenus de prendre un engagement de financement adéquat dans un souci d'adaptation, d'atténuation, de réparation face aux pertes et dommages.
- Les personnes déplacées par les catastrophes climatiques qui ne peuvent regagner leur logement doivent se voir offrir des solutions durables au sein de leur pays. Celles qui sont contraintes de quitter leur pays devraient pouvoir accéder à des solutions leur permettant de régulariser leur situation et celle de leur famille, y compris l'accès à la résidence permanente et à tous les droits du travail.
- Les efforts de régularisation des personnes migrantes déplacées par la crise climatique qui passent par des permis de travail provisoires ou des programmes d'emploi temporaire limitant les salaires et les droits ne sont pas une solution.
- Investir dans le développement pour la résilience climatique ne devrait pas dépendre des envois d'argent effectués par les personnes migrantes, cadre qui instrumentalise les contributions économiques des femmes migrantes.
- Garantir la participation significative de femmes qui ont l'expérience diversifiée en matière d'atténuation et adaptation du/au changement climatique, planification et mise en pratique de la réinstallation, sans oublier la gouvernance de la migration climatique à tous les niveaux.

- On observe une nécessité de mieux comprendre le profil des personnes qui sont en déplacement dans le contexte des catastrophes climatiques et environnementales et de la survenue soudaine et lente du changement climatique. Il convient aussi d'étudier de près la charge que représentent les soins prodigués par les femmes qui restent lorsque des membres de la famille migrent pour cause de changement climatique.
- Il faut davantage de données concernant l'impact du changement climatique sur les femmes et les filles dans toute leur diversité, avant, pendant et après la migration. Cela inclut des données relatives à la réalité des femmes migrantes noires et autochtones.

## Priorité 2 : Droits et migrations : œuvrer pour la santé, la sécurité et les droits des personnes migrantes

Les femmes migrantes et les personnes LGBTQI+, en particulier celles qui proviennent de communautés racialisées incluant des personnes noires et autochtones, rencontrent des difficultés particulières du fait des formes intersectionnelles de discrimination. En général, les femmes sont culturellement assignées à un rôle sociétal où elles réalisent un travail soignant rémunéré et non rémunéré, ce qui accroît leur charge et les obstacles rencontrés dans les pays d'origine, de transit et de destination. Les personnes migrantes noires, autochtones et LGBTQI+, sont confrontées à des taux d'abus et de violence disproportionnés.

Ces personnes se heurtent à des exclusions importantes et à de fortes barrières à l'intégration et à l'accès aux droits basiques, comme les protections sociales, y compris la santé, l'éducation et le logement. Les femmes se voient souvent confier la tâche de fournir les soins de santé, l'éducation et le logement pour leur famille, ce qui fait que la question de l'accès à ces services de base rejaillit de manière disproportionnée sur elles. Les femmes en migration sont confrontées à des obstacles importants et s'exposent à des représailles pour accéder à la justice en tant que travailleuses, victimes de violence, et dans le contexte des litiges civils ou familiaux.

### NOS DEMANDES :

- Aborder les formes intersectionnelles de discrimination que les femmes migrantes rencontrent du fait de leur statut migratoire, race, religion, ethnie, diversité de genre et d'orientation sexuelle, âge, situation de handicap ou état de santé, qui limitent encore plus leur capacité à accéder à leurs droits.
- Prendre des mesures pour assurer que les femmes et personnes migrantes LGBTQI+ puissent jouir du droit de vivre à l'abri de toute forme de violence. Favoriser des stratégies réunissant plusieurs parties prenantes pour prévenir la violence, y compris la violence domestique, sexuelle et basée sur le genre, les pratiques malfaisantes, la violence dans le cadre du travail telle que définie dans la Convention C190 de l'OIT, la violence raciale, ethnique et religieuse, la violence homophobe et xénophobe, et toute autre forme de violence. Veiller à ce que des dispositions législatives soient introduites pour y remédier.
- Les femmes migrantes qui sont les conjointes mobiles peuvent se trouver dans une situation de grande vulnérabilité à la violence domestique, et dépourvues d'accès à la justice. Les politiques doivent remédier à cette vulnérabilité et garantir l'absence de toute réaction hostile à l'encontre de ces femmes dont la résidence peut être liée au conjoint accompagné

; notamment avec la création d'opportunités de régularisation leur permettant d'être indépendantes et autonomes.

- Les personnes migrantes en situations irrégulières ont le droit de jouir pleinement de leurs droits ; cependant, le statut de personne migrante irrégulière rencontre souvent des réponses restrictives de la part des gouvernements, ce qui les rend plus vulnérables aux abus de droits humains, à la discrimination, à l'exploitation et à la marginalisation. Les gouvernements peuvent apporter des solutions en créant des parcours de régularisation fondés sur les droits, en tenant compte de la dimension du genre et en mettant en place des programmes de régularisation pour les personnes migrantes en situation irrégulière.
- Les approches basées sur les droits humains en termes de gestion des frontières devraient veiller à ce que les personnes migrantes et demandeuses d'asile puissent accéder immédiatement aux protections, aux abris et à la sécurité à la frontière, y compris l'accès aux services, à l'asile et autres processus pertinents.
- Personnes migrantes disparues : les gouvernements doivent collaborer au niveau régional pour soutenir les familles dans la recherche de leurs êtres chers, à travers la centralisation et l'accès aux bases de données des dépouilles, la possibilité pour les membres des familles de se rendre dans les pays de transit où leurs proches ont disparu, et autres efforts conjoints qui privilégient l'intérêt et les besoins des familles des personnes migrantes.
- Les pare-feux sont essentiels pour assurer un accès équitable à des soins de santé de qualité, en particulier pour les personnes migrantes en situation irrégulière. Les prestataires de services de santé, d'enseignement et autres ne devraient pas se voir demander de partager des informations sur leurs patientes et étudiantes avec les autorités chargées de l'immigration. Cela signifie aussi un investissement de qualité dans les services publics liés à la santé, à l'éducation et au social, pour pouvoir répondre équitablement aux nécessités de toutes les personnes migrantes, quel que soit leur statut.
- Le logement est un droit humain. Bon nombre de personnes migrantes ne peuvent se permettre un logement digne et se trouvent reléguées vers des solutions d'accueil surpeuplées et précaires. Les villes, en accord avec les gouvernements nationaux, doivent faire plus pour résoudre ces crises du logement et reconnaître parallèlement à cela les besoins des personnes migrantes et prévenir la discrimination à l'hébergement.
- Garantir des conditions dignes pour l'intégration des personnes qui ont été déportées/en retour par la création et la mise en place de politiques publiques qui répondent à leurs nécessités de réintégration.
- Veiller à ce que le développement, la mise en œuvre, la surveillance et l'évaluation des cadres politiques et législatifs soient transparents et participatifs, ce qui passe par la garantie d'une participation significative et effective des migrantes, des personnes migrantes noires, autochtones et LGBTQI+ et de leurs organisations.

### Priorité 3 : Les diasporas : actrices du développement économique, social et culturel des territoires

Les diasporas traversent des pays expéditeurs et récepteurs, s'impliquant simultanément auprès des nouvelles sociétés, cultures et emplois tout en maintenant des liens avec leurs familles, leurs amis et leurs communautés dans les pays d'origine. Leur contribution aux pays d'origine et de destination devrait être reconnue à sa juste valeur sans toutefois servir de « soupape de sécurité » pour éviter de répondre aux besoins des pays d'origine en termes de création d'emploi, de travail digne, de services et de protections sociales. L'accent ne devrait pas se trouver sur les envois d'argent, qui instrumentalisent le travail des femmes migrantes pour le « bénéfice du pays » au détriment des droits, de l'unité familiale et de l'hyper-exploitation. Ce cadre migratoire pose un problème pour le développement, souvent axé sur les besoins nationaux plutôt que sur les droits des migrantes.

#### **NOS DEMANDES :**

- Reconnaître la nature transnationale des communautés diasporiques et la manière dont les relations de genre sont influencées par les liens avec le pays d'origine et le pays d'accueil. Il s'agit aussi de reconnaître la manière dont les normes de genre peuvent changer ou persister à travers les frontières.
- Identifier les enjeux et les opportunités spécifiques que rencontrent les femmes et les personnes à diversité de genre au sein des communautés diasporiques. Ceci peut comprendre des questions telles que la discrimination, l'accès aux soins de santé et la participation à la vie communautaire et politique.
- Explorer des voies permettant aux femmes de la diaspora de s'impliquer dans des actions militantes liées au genre et dans des efforts visant à promouvoir l'égalité dans ce domaine. Ce qui pourrait inclure des activités d'organisation communautaire, de plaidoyer et des réseaux de soutien.
- Veiller à ce que le développement, la mise en œuvre, la surveillance et l'évaluation des cadres politiques et législatifs soient transparents et participatifs, y compris en garantissant une participation significative et effective de la diaspora, de la société civile et des organisations de femmes migrantes.
- Reconnaître que les opportunités économiques dans le pays d'accueil ont un impact différent sur les hommes et sur les femmes. Les politiques doivent aborder ces dimensions dans le cadre de mesures liées à l'emploi, aux écarts de salaire, à l'accès à l'éducation, sans oublier l'avancement professionnel.
- Dans les pays de destination, la xénophobie, l'islamophobie et le racisme font partie de l'expérience de la diaspora, et ils doivent être activement combattus par les états.

### Priorité 4 : Migrations du travail : favoriser l'inclusion économique des migrantes.

Les femmes en migration sont souvent cloisonnées dans certains secteurs de travail, en particulier les emplois domestiques et soignants mal payés, ce qui est pour elles source d'une exploitation accrue. Ces emplois font souvent partie de l'économie informelle, ce qui place les femmes hors de

portée de la protection du droit du travail, leur apporte de faibles revenus et les prive d'opportunités de développement de leurs compétences. Les femmes en migration, y compris les travailleuses migrantes, connaissent la précarité et l'exploitation du fait de l'intersection de la race, l'ethnie, le genre, la classe, l'orientation sexuelle et d'autres facteurs.

Ceci se retrouve en particulier dans les contrats de travail temporaire où les travailleuses migrantes n'ont guère de moyens de se faire valoir aux yeux des employeurs. Des voies de migration sensibles au genre pour les travailleuses migrantes sont nécessaires, de sorte à garantir un recrutement équitable à coût zéro, des emplois dignes, une égalité des chances et de traitement, l'unité familiale et l'accès à la résidence permanente.

### **NOS DEMANDES :**

- Aborder les causes de la migration irrégulière motivée par la quête d'un travail, y compris les inégalités ; les facteurs dans les pays d'origine qui empêchent les femmes d'accéder à un travail décent ; les barrières à la migration régulière ; sans oublier les facteurs qui, dans les pays de destination, encouragent la demande de main d'œuvre bon marché, notamment dans le secteur soignant.
- Les approches axées sur les personnes migrantes devront aborder l'intégralité des nécessités des travailleuses migrantes, y compris l'unification familiale, les permis de travail ouverts, et les étapes menant à la résidence permanente, avec toutes les garanties en matière de droits économiques, sociaux, culturels et du travail tout au long du processus.
- Réduire l'informalité et la segmentation du marché de l'emploi basée sur le genre et améliorer la mobilité occupationnelle tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des secteurs à dominance féminine.
- Reconnaître la valeur du [travail soignant rémunéré et non-rémunéré](#) que réalisent les femmes en migration dans la chaîne mondiale, par la mise à disposition de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale. Nous demandons la reconnaissance et le développement des capacités des travailleur.euse.s soignant.e.s.
- La réglementation et la surveillance des agences de recrutement pour l'emploi des Ministères du travail des pays d'origine et de destination doivent éviter et sanctionner toute pratique dépourvue de scrupules qui faciliterait la traite de main d'œuvre légale.
- Faire tomber les barrières qui limitent la capacité des travailleuses migrantes, en particulier les travailleuses domestiques, de se syndiquer, de s'associer ou de négocier des conventions collectives, quel que soit leur statut migratoire.
- Garantir la protection des droits des travailleuses migrantes dans les cas de litige du travail, d'action collective ou de négociation de contrats, et veiller à ce que les travailleuses soient à l'abri de toute réprimande comme la perte de leur emploi ou de leurs revenus, les licenciements, les mises sur liste noire pour de futurs emplois ou encore la participation à des programmes de migration du travail.
- Faciliter des dialogues effectifs en matière de migration du travail en vue de la reconnaissance des droits du travail entre les pays clés d'origine et de destination, en

incluant la participation active des partenaires sociaux, syndicats et organisations de femmes inclus, comme acteurs clés du monde du travail.

- Engager les mesures adéquates pour prévenir la discrimination contre les travailleuses migrantes sur la base de l'âge, du statut familial, de la situation maritale, de l'état civil ou de la grossesse, y compris l'interdiction de licenciement sur ces fondements ; la prestation d'un congé de maternité sans perte d'emploi ; et la fourniture de services sociaux et juridiques, dont une assistance juridique, pour permettre aux parents de concilier les obligations familiales, les responsabilités professionnelles et la participation à la vie publique.
- Garantir un accès facile à des voies de recours appropriés et efficaces ainsi que des mécanismes de résolution de conflits et procédures similaires en cas de violence et de harcèlement au travail pour les femmes migrantes. Cela comprend la protection de la vie privée des personnes impliquées et la confidentialité et la possibilité pour les travailleuses concernées de quitter une situation professionnelle sans subir de représailles ou autres conséquences indésirables. La récente convention OIT C190 entrée en application ajoute un cadre institutionnel et juridique contraignant pour les situations de violence et de harcèlement dans le monde du travail pour les femmes migrantes.

### Priorité 5 : Améliorer la place de la migration dans les mentalités collectives : récits, culture, émotion et rationalité.

Les attitudes négatives envers la migration se sont intensifiées et les arguments rationnels probants sur la question sont régulièrement mis de côté en faveur de positions politiques émotionnellement lourdes en idées préconçues et de stéréotypes religieux, ethniques et raciaux. Cela peut être intensifié par des décennies d'austérité dans les pays de destination qui ont rendu la vie économique plus précaire, contribuant à des craintes de pénurie et aux pensées de type « nous contre eux/elles ».

Plus de femmes migrent de manière indépendante et prouvent qu'elles se suffisent à elles-mêmes, sont autonomes et font preuve de leadership. Elles sont des prestataires économiques, , souvent les premières à prendre les décisions au sein du ménage, sont présentes dans les rôles publics et sociaux, et redéfinissent les relations de genre et les rapports de pouvoir dans ces nouveaux espaces. Cela dit, les femmes migrantes, en particulier celles qui appartiennent à des communautés racialisées, sont devenues les cibles privilégiées des récits racistes, xénophobes et islamophobes qui perpétuent les inégalités.

Les atteintes aux droits des femmes, à leurs choix et à leur autonomie font généralement partie des discours réactionnaires divisionnistes prédominants. Les attaques à ladite « *idéologie de genre* » et aux défenseur.e.s des droits humains des femmes se sont intensifiées. Les femmes migrantes font face à des attitudes hostiles, à la démonisation et à la criminalisation en tant que migrantes mais rencontrent aussi des atteintes à leur autonomie en tant que femmes. Sans oublier qu'elles sont également touchées par les contraintes sociales et culturelles de leurs pays d'origine. La distribution de tous les « bénéfices » que la mondialisation peut présenter est biaisée en faveur des hommes et s'appuie sur des inégalités structurelles existantes telles que la race, la caste, la classe, l'âge, la religion et le capacitisme. Ces éléments sont souvent basés sur la capacité à être productive ou utile

à l'économie, qui historiquement ne prend pas en compte le travail non rémunéré réalisé par les femmes à la maison ou au sein de la communauté.

### **NOS DEMANDES :**

- La perception différenciée des divers groupes de personnes migrantes est fortement racialisée et les débats sur la xénophobie devraient faire explicitement référence au racisme et aux discriminations intersectionnelles. Les gouvernements devraient poursuivre par tous les moyens appropriés et de toute urgence une politique fondée sur les accords internationaux qui prônent l'élimination de la discrimination raciale. Ils doivent prendre des mesures effectives pour condamner tous les actes, manifestations et expressions de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance qui touchent les femmes en migration. Sans oublier les stéréotypes qui leur sont associés, y compris sur la base de leur religion ou croyances, et d'autres formes intersectionnelles de discrimination, parmi lesquelles le genre, l'âge, la capacité physique ou mentale, l'orientation sexuelle, l'identité de genre et le statut migratoire.
- Les gouvernements devraient promouvoir des campagnes visant à faire évoluer les conversations au sujet des populations déportées / en retour avec des discours positif qui mettent en avant le travail et l'enrichissement culturel que les familles transnationales apportent aux sociétés.
- Il faut aller plus loin que les campagnes médiatiques pour mettre en place des politiques informées qui défient la discrimination raciale et de genre tout en abordant la précarité économique et le rétrécissement des filets de sécurité sociale dans les pays de destination.
- L'inclusion totale ne sera pas possible sans la mise en place de certaines politiques qui adressent les nécessités différenciées des personnes migrantes exclues du fait de leur race, ethnie, religion, état d'origine, genre, orientation sexuelle et identité de genre, et sans une action décisive sensible au genre de la part des gouvernements à tous les niveaux. Il faut mettre en place un système qui refuse et ne laisse pas impunis les abus et crimes haineux, le mépris au quotidien et l'exclusion en termes d'accès aux services et à la protection des états. Une action politique concertée est nécessaire, au-delà des discours. Des actions basées sur les droits qui protègent directement les personnes migrantes sont nécessaires pour montrer que la discrimination ne sera pas tolérée.
- Il est essentiel de réaffirmer activement les normes dans le domaine du travail, offrir l'accès aux protections sociales et développer un sentiment de solidarité parmi les travailleurs et travailleuses migrantes et nationaux/nationales dans le but d'éradiquer la xénophobie.
- Impliquer les migrantes dirigeantes directement touchées dans des efforts concertés à tous les niveaux pour s'attaquer directement au racisme, à l'exclusion ethnique et religieuse, à la xénophobie et aux préjugés sexistes afin de garantir les droits humains et l'inclusion totale de toutes les personnes migrantes.
- Les discours et l'incitation à la haine doivent être interdits car ils constituent des délits criminels devant être portés devant les cours ou tribunaux indépendants. Tout en réaffirmant



- la liberté d'expression, les mesures prises doivent rejeter toute perception négative et tout langage diviseur qui catégorise les « bonnes et mauvaises personnes migrantes », toute référence à ces personnes comme « illégales » et toute perpétuation du discours haineux dans les médias.

## Priorité 6 : Gouvernance multi-niveaux : associer les différents acteurs pour une meilleure gestion des migrations.

WIMN soutient une approche de « société entière », s'inscrivant dans les principes directeurs du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. À ce titre, nous voulons insister sur l'importance de la société civile, y compris les associations de femmes migrantes et de personnes LGBTIQ+ migrantes et autres entités axées sur le genre, comme éléments participants à la conception, la mise en application et la révision de la politique migratoire. Comme nous l'avons fait remarquer, les femmes migrantes ne sont pas de simples instruments du développement. Leurs perspectives et inquiétudes doivent être prises en considération.

C'est pour cela qu'il est si important que les espaces de politique migratoire mondiaux et régionaux comme le GFMD et le processus d'examen du Pacte mondial des Nations Unies ouvrent grand leurs portes aux organisations de la société civile pour leur permettre de jouer un rôle substantiel et qu'actif. Les femmes en migration DOIVENT être présentes autour de la table et se voir accorder la possibilité de partager leurs perspectives et leurs recommandations. La consternation grandit concernant la fermeture de l'espace accordé à la société civile et autres parties prenantes au GFMD, après une décennie de participation active. Il s'agit-là d'un recul majeur qui ébranle l'esprit et la réalité d'une démarche qui ambitionne une « société entière ». Il ne sera pas possible de progresser vers les objectifs communs d'une migration régulière, inclusive et fondée sur les droits sans la participation active de la société civile, tant sur le terrain qu'à la table des décideurs politiques.

En encourageant la collaboration, la communication ouverte et un engagement partagé en faveur de l'égalité de genre, la gouvernance multi-parties peut contribuer au développement de politiques plus complètes, plus efficaces et mieux adapté à répondre aux besoins des diverses populations concernées par la migration.

La cohérence de la politique gouvernementale est également nécessaire. La migration ne peut être gérée par un seul ministère, en particulier celui de la sécurité nationale. En effet, la politique migratoire doit être comprise comme touchant les questions des inégalités/de l'inclusion, du travail, de l'économie, du développement, des services sociaux, de l'éducation, de l'égalité de genres et de la politique climatique, entre autres. La cohérence des politiques gouvernementales, en particulier entre les politiques migratoires et les politiques de genre, est cruciale si on veut une approche juste, inclusive et basée sur les droits pour la migration. De telles politiques contribuent à l'objectif plus large de l'égalité des genres car elles abordent les disparités sur le sujet dans le contexte migratoire.

En ce qui concerne les autres parties concernées, les états et les institutions doivent reconnaître les organisations de la société civile comme étant des actrices décisionnelles pertinentes en matière migratoire et humanitaire. Fournir un financement central flexible au mouvement féministe et aux organisations de la société civile permettra aux partenaires bénéficiaires de fixer leurs propres agendas, d'apporter leur réponse à des contextes changeants, à saisir les opportunités imprévues et de soutenir une gouvernance à de multiples niveaux.